Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_29-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	41
Votants	44

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 09/03/2026

L'an 2026, le 05 mars à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 27 février 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Stephan DUPE, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Pierre SORAIS, Julie CARRIC pouvoir à Marcel PIOT, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, François BORDIN, Julie CARRIC, Vincent DAUNAY, Sandrine GUERCHE, Annabelle QUENTEL.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Nancy BOURIANNE

N° 2026-03-DELA-029 : Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une recherche en eau souterraine sur le territoire de la Communauté de communes Bretagne romantique : attribution et autorisation de signature

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_29-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les Statuts de la Communauté de communes Bretagne Romantique ;
- Vu la délibération n° 2023-10 DELA-111 du conseil communautaire du 26 octobre 2023 *« Eau potable convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la recherche en eau souterraine sur le territoire avec le SMG 35 » ;*

2. Description du projet :

Dans le cadre de sa compétence eau potable, la Communauté de communes Bretagne Romantique, a délégué fin 2023, au SMG Eau 35 (Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille-et-Vilaine) la maîtrise d'ouvrage pour la recherche en eaux souterraines (études et travaux).

A ce titre, le SMG Eau 35 a passé fin 2025 un marché de maîtrise d'œuvre dont le montant des prestations est estimé à 120 000 €.

Les principales caractéristiques de la procédure sont les suivantes :

Objet du marché :
Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une recherche en eau souterraine sur le territoire de la Communauté de communes Bretagne romantique.

Procédure :
Consultation passée selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique (estimation inférieure au seuil des procédures formalisées).

Forme et structure du marché :
La consultation n'est pas décomposée en lots.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un marché ordinaire.

Publicité :
Envoi de la publicité pour publication sur Ouest France 35 le 7 novembre 2025 et parution le 14 novembre 2025. Publication en parallèle sur Megalis Bretagne et la Centrale des marchés.

Remise des offres :
Date limite de réception des offres : 16 décembre 2025 à 12h00.

Critères de jugement des offres :
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_29-DE

Critères	Points devant figurer dans le mémoire technique	Note maximale*
Moyens humains	Personnel affecté au projet (formation, compétence et expérience). Décomposition du rôle de chaque intervenant par mission. Rappel de la liste des sous-traitants éventuels et la nature des prestations qu'il compte leur confier.	15
Méthodologie proposée pour répondre aux objectifs	Compréhension des objectifs. Méthodologie et moyens techniques affectés aux missions de maitrise d'œuvre Méthodologie et moyens techniques affectés aux missions complémentaires Les modalités d'exécution de la mission OPC : niveau de présence, fréquence de passage Critères environnementaux et sociaux qui seront demandés dans le marché de travaux Planning contractuel Les dispositions adoptées pour assurer un échange et une concertation étroite avec le maître d'ouvrage et les partenaires de l'opération	45
Prix	Apprécié par rapport au montant de l'offre. La note obtenue sera calculée selon la formule suivante : Note obtenue = Note Max X (prix de l'offre la plus basse* / prix de l'offre du candidat noté) Dans laquelle la Note Max = 40 (*offre la plus basse parmi les offres classées)	40

Analyse des offres :

Dans le cadre de cette consultation, 3 offres ont été déposées :

Numéro d'ordre d'arrivé	Date et heure de réception du pli	N° du lot	Nom du candidat	Montant de l'offre (HT)
1	16/12/2025 09:14	/	ANTEA FRANCE	167 700,00 €
2	16/12/2025 09:54	/	SCE	160 560,00 €
3	16/12/2025 11:01	/	CPGF HORIZON	118 167,50 €

L'analyse montre que les offres d'Anthea et CPGF Horizon sont satisfaisantes sur les moyens humains (équipe d'hydrogéologues expérimentés, chef de projet identifié et bureaux d'études pour les investigations faune/flore), ce qui est moins le cas pour SCE (un seul hydrogéologue).

Sur l'aspect méthodologie globalement les offres répondent *a minima* aux attentes du cahier des charges. L'offre de SCE est plus détaillée que les deux autres qui présentent néanmoins quelques avantages sur les sondages et forages d'essai.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_29-DE

Par ailleurs Anthea est également intéressante sur l'état des lieux et l'inventaire faune, flore (quatre passages à différentes saisons et 3 jours dédiés à la délimitation des zones humides) et CPGF Horizon propose la réalisation des pièces administratives - via un logiciel dédié.

A l'issue de l'analyse, les offres ont été analysées et classées de la manière suivante :

Candidats	Critères (note maximale)			Total note (100)	Classement
	Moyens humains (15)	Méthodologie (45)	Prix (40)		
ANTEA FRANCE	8,55	17,55	28,19	54,29	3
SCE	7,05	20,25	29,44	56,74	2
CPGF HORIZON	9,00	15,75	40,00	64,75	1

Il est proposé d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre relatif à une recherche en eau souterraine sur le territoire de la Communauté de Communes Bretagne Romantique à : CPGF HORIZON pour un montant de 118 167,50 € HT.

Le Conseil communautaire, après délibération, et à la majorité des suffrages exprimés par 43 voix Pour, 1 voix Contre *(Rémi COUET)*, décide de :

- **ATTRIBUER** le marché susmentionné à l'entreprise CPGF HORIZON pour un montant de 118 167,50 € HT.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise CPGF HORIZON ainsi que tout avenant ultérieur, après avis préalable de la Commission d'appel d'offres le cas échéant.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Nancy BOURIANNE
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé